**COMMUNE DE BRUYERES**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

Préparation de la séance du 22 juin 2021

**Ordre du jour**

Décisions du Maire dans le cadre de l’article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Administration Générale - Jurés d’assises

1. Administration Générale - Fermeture du service club informatique municipal
2. Administration Générale – Recensement de la population – Désignation du coordinateur et recrutement des agents recenseurs
3. Administration Générale – Adhésion au dispositif « Bourgs-centres, Petites Villes de demain »
4. Administration Générale – Passation d’une convention - Printemps des Mots
5. Administration Générale - Délégation du Maire - Augmentation du montant de la ligne de trésorerie
6. Finances – Budget communal - Effacements de dettes
7. Finances - Vosges FM - Subvention exceptionnelle
8. Finances - Redevance d'occupation du domaine public - Gratuité des emplacements pour la fête foraine 2021
9. Finances - Marché d’exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux : Signature du marché de l'attributaire
10. Finances - Subvention exceptionnelle allouée à Faje Prod
11. Jeunesse - Subvention séjour linguistique Ecoles Jules Ferry
12. Jeunesse - Participation communale pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
13. Accueil périscolaire : tarifs du mercredi après-midi rentrée 2021/2022
14. Urbanisme – Vente parcelle terrain communal rue du Houchot
15. Urbanisme – Régularisation vente Canonica - Cartignies
16. Urbanisme - Vente bâtiment ex caserne pompiers Place Flesch
17. Urbanisme - Vente parcelles Gai Logis – Société Lorraine Services Propreté
18. Urbanisme – Place Henri Thomas - Convention de servitude parcelle – Mr Robert
19. Forêt communale – ONF Plan d’aménagement 2020 - 2039
20. Service de l’eau - Rapport sur le prix et la qualité du service d’eau potable 2020
21. Personnel territorial – Tableau des effectifs (créations, suppressions et mise à jour)
22. Intercommunalité – Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale (SMIC) – retrait de collectivité
23. Intercommunalité – Syndicat intercommunal à Vocations incendie et Construction (SIVIC) – Participation financière 2021
24. Questions diverses

**Décisions du Maire dans le cadre de l’article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à l’article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal au titre de l’article L.2122-22 du CGCT.

Ces décisions concernent :

* La passation d’un contrat de bail de location du droit de chasse en forêt communale – Lot n°1 – avec l’amicale des chasseurs de Borémont du 01/04/2021 au 31/03/2027 pour une superficie de 376.33 hectares pour un loyer annuel de 2600 euros.
* La passation d’un contrat de bail de location du droit de chasse en forêt communale – Lot n°2 – avec la société de chasse 70300 SAINT-SAUVEUR du 01/04/2021 au 31/03/2027 pour une superficie de 430.16 hectares pour un loyer annuel de 2800 euros.
* La passation d’un contrat de bail de location du droit de chasse en forêt communale – Lot n°3 – avec la société de chasse 88460 DOCELLES du 01/04/2021 au 31/03/2027 pour une superficie de 186 hectares pour un loyer annuel de 1300 euros.
* La passation d’un contrat de bail de location du droit de chasse en forêt communale – Lot n°4 – avec la société de « Chamont » d’Herpelmont du 01/04/2021 au 31/03/2027 pour une superficie de 9.71 hectares pour un loyer annuel de 70 euros.
* La passation d’un contrat d’exploitation d’infrastructure recharge pour véhicules électriques avec la Société BOUYGUES ENERGIES et SERVICES 90000 BELFORT à compter du 15/10/2020 Pour une durée de 3 ans et un montant annuel et par borne de 454.90 €.
* La création d’une régie de recettes pour l’encaissement des cartes de pêche à l’étang de Pointhaie à compter du 01/06/2021.
* La passation d’un contrat de vérification périodique des aires de jeux et équipement sportifs à compter du 18/05/2021 avec la société APAVE 88025 EPINAL.
* La passation d’un contrat de gestion d’infrastructures recharge pour véhicules électriques à compte du 15/10/2020 avec la Société FRESHMILE 67960 EUNTZHEIM pour un tarif annuel par borne de 752.40 €.
* L’avenant à la régie de recettes et d’avances pour le service comptable de la commune quant à la suppression de l’encaissement des cartes de pêche à l’étang de Pointhaie et à l’ajout de l’achat de catalogues et imprimés.
* Le renouvellement de l’adhésion au CAUE des Vosges pour 2021 pour un montant de 264.95 € (0.85 € par habitant)

**Administration Générale – Jurés d’assises**

Il sera procédé au tirage informatique des jurés d’assises pour 2021 à l’accueil de la Mairie avant le début du conseil municipal.

**Affaires qui seront soumises à délibération :**

* 1. **Administration générale - Fermeture du club municipal informatique**

Le club informatique municipal proposait des cours d'informatique quelques jours par semaine au Relais de la Cité. Un des projets fard du bourg centre reprend entièrement la destination de ce bâtiment pour en faire une "Maison des Associations" afin d'y accueillir toutes les associations bruyèroises.

Considérant que ce service ne répondait plus aux attentes, il est proposé de fermer ce service. Le personnel communal sera affecté à la médiathèque municipale et apportera son soutien aux abonnés sur l'utilisation des postes informatiques qui seront mis à disposition.

La Commission Administration Générale, dans sa séance du 17 Juin 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal devra donc délibérer sur la fermeture de ce service.

* 1. **Administration Générale – Recensement de la population – Désignation du coordinateur et recrutement des agents recenseurs**

L'enquête annuelle de recensement de la population 2021 a été reportée du 20 Janvier au 19 Février 2022 sur la Commune de Bruyères.

La Commune sera découpée en 7 districts (en moyenne 430 à 480 habitants par secteur).

Pour mener à bien cette enquête, la Collectivité doit recruter 7 agents recenseurs. Ces agents recenseurs seraient recrutés sur un emploi de vacataire rémunérés selon un montant de la feuille logement à 1,90 euros. Un montant de 20 € brut serait également à prévoir au titre de le formation obligatoire.

Un coordonnateur communal désigné en interne par le Maire sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il sera notamment chargé d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs. Les agents recenseurs devront réaliser les opérations de recensement. Ils seront notamment chargés de distribuer, collecter les questionnaires à compléter par les habitants.

Les membres de la Commission Administration Générale réunie le 17 Juin 2021 ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette affaire.

* 1. **Administration générale - Adhésion au dispositif "Bourgs-centres, Petites Villes de Demain"**

La commune de Bruyères s'est engagée auprès des services de l’État et du Conseil Départemental des Vosges dès 2018 dans une politique partenariale pour accompagner la revitalisation des bourgs-centres pour lesquels la fonction de centralité devait être renforcée.

Par ailleurs, le programme « Petites villes de demain » déployé par l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques. Ce dispositif vient remplacer et relayer la démarche entreprise dans le cadre de la revitalisation du bourg-centre.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires. Pour cela, la commune devra avec l'intercommunalité mettre en œuvre un projet de territoire formalisé par une convention ORT (opération de revitalisation du territoire) dans un délai de 18 mois.

Un projet de cette convention a été joint à la présente note d'information.

Les membres de la Commission Administration Générale, dans sa séance du 17 juin dernier, ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal sera donc invité à passer une convention d'adhésion "Bourgs-centres, petites villes de demain" et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

* 1. **Administration Générale – Passation d’une convention – Printemps des Mots**

Des informations vous seront communiquées en séance.

* 1. **Administration Générale - Délégation du Maire - Augmentation du montant de la ligne de trésorerie**

Par délibération n° 2020-034 en date du 11 Juin 2020, et dans le but de faciliter l’administration des affaires communales, le conseil municipal a délégué dans le cadre de l’article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales certains de ses pouvoirs au Maire, pour la durée du présent mandat. Il s’agit entre-autres de l'alinéa 20 ° autorisant Monsieur le Maire à réaliser des lignes de trésorerie sur la base maximum de 200.000 euros.

Les travaux de la Place Henri Thomas sont actuellement en cours d'élaboration et des situations comptables vont prochainement être présentées pour paiement. La majorité des demandes de subvention escomptées ne sera pas versée avant Août et Septembre 2021. Pour pouvoir régler les entreprises à temps, il est demandé d'augmenter la ligne de trésorerie de 550.000 euros. Le montant de la base maximum en délégation serait donc rapporté à 750.000 euros.

Les membres de la Commission Administration Générale réunie le 17 Juin 2021 ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur ce dossier.

* 1. **Finances – Effacements de dettes**

Par courrier en date du 17 Mai 2021, Monsieur le Trésorier demande l’effacement de dettes d’un montant de 611,40 € sur le budget de l'eau et d'un montant de 40 € sur le budget de la commune suite à une ordonnance de la commission de surendettement des Vosges d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

La Commission Administration Générale, dans sa séance du 17 Juin 2021, a émis un avis favorable.

 Il invite donc le Conseil Municipal sera donc appelé à délibérer sur cette affaire.

* 1. **Finances - Vosges FM – Subvention exceptionnelle**

Par délibération n° 2020-071 en date du 21 Juillet 2020, le Conseil Municipal a alloué une subvention exceptionnelle de 1.490 € à Vosges FM afin de promouvoir les manifestations qui se déroulent sur Bruyères au travers des ondes radio. Ces campagnes d’information sont également relayées sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...). Trois événements proposés par la municipalité sont mis à l’honneur, avec 6 jours d’annonces et reportage.

Cette formule est proposée au tarif de 1.499 € HT.

D'autre part, une convention de partenariat avec Vosges FM offre la possibilité à titre gratuit de mettre en place un accompagnement rédactionnel destiné à promouvoir à la fois la manifestation "Estivales Bruyèroises" et les acteurs qui l'organisent et à annoncer cet événement du 2 juillet au 31 juillet 2021.

La Commission Eco-Dynamisme, dans sa séance du 14 Juin 2021, a émis un avis favorable.

Il est donc proposé de reconduire ce partenariat pour 2021 ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la manifestation "Estivales Bruyèroises 2021".

* 1. **Finances - Redevance d'occupation du domaine public - Gratuité des emplacements pour la fête foraine 2021**

Comme l'année précédente, la municipalité propose de ne pas appliquer aux forains une redevance d'occupation du domaine public à l'occasion de la fête patronale 2021. En contrepartie, ces derniers proposent une animation sur le rond-point de la dame de fer.

La Commission Eco-Dynamisme, dans sa séance du 14 Juin 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal sera donc invité à se prononcer sur cette affaire.

* 1. **Finances - Marché d’exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux : Signature du marché de l'attributaire**

Un contrat de prestation de services avec Dalkia a été passé en date du 27 juin 2013 et se termine le 26 juin 2021 relatif à l’exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. Une consultation dans le cadre des marchés publics en procédure d’appel d’offres a été lancée sur la période du 9 Avril 2021 au 21 Mai 2021  avec pour objet de faire assurer par le titulaire pour le compte de la ville de Bruyères : · la gestion des énergies gaz naturel (P1) avec garantie de résultats · la conduite, l'entretien courant et les dépannages (P2), · la garantie totale (P3), des installations de Chauffage, Eau Chaude Sanitaire, de Traitement d’eau de chauffage et d’eau chaude sanitaire et de ventilation. Ce contrat est d'une durée de 60 mois ferme et 36 mois ferme en tranche conditionnelle.

L'ouverture des plis a été réalisée le 25 mai 2021 dans les locaux de la mairie de Bruyères.

Deux entreprises ont déposé une offre. Il s'agit de notre prestataire actuel, DALKIA 1, rue Mendès France Pulnoy 54272 ESSEY-LES-NANCY et HERVE THERMIQUE Agence de Nancy 17, rue des Sables 54425 PULNOY, Dalkia ayant présenté également une offre "variante" au marché.

Epure Ingénierie, notre bureau d'étude, a élaboré un rapport d'analyse des offres reçues. La Commission d'Appel d'Offres nouvellement élue s'est réunie le Lundi 7 Juin 2021 à 18 h 30 pour attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante.

Après une présentation du rapport d'analyse, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont attribué le marché à Dalkia, offre de base pour un montant total HT de 97.467,17 €.

Les membres de la Commission Stratégie Urbaine, dans sa séance du 15 Juin 2021, ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

* 1. **Finances - Subvention exceptionnelle à l'Association Faje Prod**

Dans le cadre des "Estivales Bruyèroises, l'Association Faje Prod propose quelques animations. Pour équilibrer son budget, elle sollicite une subvention exceptionnelle de 3.000 €. Après étude de son dossier, la municipalité propose 1.500 €.

La Commission Qualité Service, dans sa séance du 16 juin 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal sera donc invité à se prononcer sur cette demande de subvention exceptionnelle.

* 1. **Affaires scolaires - Demande de subvention pour un séjour linguistique organisée par l'Ecole Jules Ferry**

Par délibération n° 2020-017 en date du 5 mars 2020, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention exceptionnelle de 70 € par enfants bruyérois participant à des projets éducatifs scolaires.

Par courrier en date du 7 Janvier 2020, Monsieur le Directeur de l’Ecole Jules Ferry a sollicité la commune pour l’octroi d’une subvention exceptionnelle dans le cadre d’une sortie « Classe Verte » du lundi 9 Mars 2020 au 13 Mars 2020 inclus. 20 élèves de Bruyères devaient participer à cette sortie. Cette sortie n'a pas eu lieu suite à la crise sanitaire. Monsieur le Directeur renouvelle donc sa demande pour l'année scolaire 2021/2022.

La municipalité propose donc de lui allouer cette subvention exceptionnelle.

La Commission Qualité Service, dans sa séance du 16 Juin 2021, a émis un avis favorable.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette demande de subvention.

* 1. **Jeunesse - Participation communale pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Par délibération n° 2020-53 en date du 10 Juillet 2020, le Conseil Municipal avait décidé d’accorder une subvention aux Familles de Bruyères qui ont envoyé leurs enfants en colonies de vacances agréées en 2020, quel que soit l’organisme gestionnaire, et/ou dont les enfants ont fréquenté en 2020 les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Bruyères.

La municipalité propose de reconduire cette aide aux familles de Bruyères.

Les membres de la Commission Qualité Service réunie le 17 Juin 2021 ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal sera donc invité à se prononcer sur cette affaire pour l’année 2021.

* 1. **Jeunesse - Tarifs périscolaires**

Le service jeunesse de la commune va proposer une ouverture supplémentaire le mercredi après-midi pour l'accueil des enfants de Bruyères et du territoire.

Il est donc nécessaire de fixer des tarifs pour ces nouveaux temps d'accueil. Une proposition est jointe en annexe à la présente note d’information.

Les membres de la Commission Qualité Service, dans sa séance du 16 juin dernier, a émis un avis favorable sur ces tarifs.

Le Conseil Municipal sera donc invité à délibérer sur ces tarifs applicables au 1er septembre 2021.

* 1. **Urbanisme - Vente d'une parcelle de terrain Rue du Houchot**

Par courrier reçu en date du 4 mai 2021, Mme Demange Läetitia et M. Lapoirie Christian ont confirmé leur intention d'acheter la parcelle communale cadastrée section AA n° 303 d'une superficie de 75 m2 au prix de 10 euros par m2, ce qui porte le montant à 750 euros.

Cette parcelle de terrain a fait l'objet d'un déclassement du domaine public et d'une procédure de bornage réalisée le 2 février 2021.

La Commission Stratégie Urbaine, dans sa séance du 15 Juin 2021, a émis un avis favorable.

Il est donc proposé de vendre cette parcelle de terrain au prix de 10 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarial correspondant et toutes pièces afférentes à ce dossier.

* 1. **Urbanisme - Acquisition de terrain appartenant à l'indivision Canonica/Cartignies - Régularisation**

Par délibération n° 2017-95 en date du 14 décembre 2017, le conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées section AD n° 766 et n° 769 d'une superficie respective de 1 ca et 36 ca appartenant à l'indivision Canonica/Cartignies pour l'euro symbolique suite aux travaux réalisés à l'angle de la Rue Joffre et de la Rue de la 36ème Division US.

Or, il s'avère qu'une bande de terrain cadastrée section AD n° 767 d'une superficie de 26 ca appartenant à l'indivision n'a pas été reprise et fait l'objet aussi de cette acquisition.

La Commission Stratégie Urbaine, dans sa séance du 15 Juin 2021, a émis un avis favorable.

Il est donc nécessaire de compléter la délibération n° 2017-95 du 14 décembre 2017. Le conseil municipal sera donc invité à délibérer sur l'acquisition de cette parcelle et à autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

* 1. **Urbanisme – Vente du bâtiment communal 6 Place du Commandant Flesch**

Dans la continuité des actions à engager et suite à l'étude de la revitalisation du Bourg-Centre, il a été mis en évidence que la collectivité détenait un large parc immobilier, ce qui impacte le budget de fonctionnement. Des pistes de réflexion ont été donc engagées dans cette dynamique.

L'ex-caserne des Pompiers fait partie des biens privés de la commune qui peut être mis en vente. Ce bâtiment accueille actuellement la musique municipale, l'association de pétanque et permet le stockage de deux chars.

La commune a donc souhaité de mettre en vente ce bâtiment de gré à gré. Deux acheteurs se sont manifestés pour acquérir ce bâtiment. Il leur a donc été demandé de remettre leurs offres devant notaire avec une mise à prix minimum de départ fixée à 42.000 € en conservant l'opérateur privé et selon l'avis du service des Domaines. Un seul candidat a déposé une offre. Il s'agit de la société FT Invest domicilié 23 Rue Poincaré à Bruyères pour un montant de 65.199 € net vendeur.

La Commission Stratégie Urbaine, dans sa séance du 15 Juin 2021, a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de céder ce bâtiment appelé ex-caserne des pompiers à la société FT Invest pour un montant de 65.199 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et toutes pièces afférentes à ce dossier.

* 1. **Urbanisme - Vente d'une parcelle de terrain au Gai Logis**

Dans la continuité des actions à engager et suite à l'étude de la revitalisation du Bourg-Centre, il est indispensable à la collectivité de mettre en vente des parcelles au lotissement du Gai Logis.

Deux parcelles de terrain à usage d'habitation sont actuellement en vente pour un montant de 25 € le m2. La société Lorraine Services Propreté dont le gérant est Monsieur Michel Henriquès sise 4 avenue de Lattre de Tassigny à Bruyères est intéressée pour acquérir sur ce lotissement une parcelle d'environ 2.500 m2 pour implanter sa société. Le prix est fixé également à 25 € le m2 sous réserve de conditions suspensives d'obtention de prêts, de financement et de permis de construire.

La Commission Stratégie Urbaine, dans sa séance du 15 Juin 2021, a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de céder une parcelle de terrain sise au lotissement du Gai Logis à la Société Lorraine Services Propreté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et toutes pièces afférentes à ce dossier.

* 1. **Urbanisme - Place Henri Thomas - Convention de servitude sur les parcelles de Monsieur Robert**

Les travaux de la Place Henri Thomas ont débuté depuis Avril 2021. L'entreprise COLAS a entrepris les travaux de gestion des eaux pluviales provenant des eaux de ruissellements des futurs surfaces imperméabilisées de la place Henri Thomas. Une solution de zone de rejet végétalisée a été validée par le service de la police de l'eau. Elle consiste à améliorer le rejet des eaux pluviales par infiltration naturelle en empruntant des fossés existants.

Les parcelles cadastrées section C n° 465, 466, 467 et 971 appartenant à Monsieur Thierry ROBERT ont des fossés longeant le domaine public qui pourraient servir à l'écoulement des eaux pluviales de la Place Henri Thomas et qui permettrait à l'eau de s'infiltrer naturellement.

Monsieur Thierry ROBERT a donné son accord pour que la collectivité puisse profiter de ces fossés dans le cadre de cette zone de rejet végétalisée. Pour officialiser la démarche, il est nécessaire de passer avec lui une convention de servitude qui sera par ensuite enregistrée aux services fonciers afin que cette servitude soit retranscrite dès qu'une parcelle concernée fera l'objet d'une vente ou tout autre acte notarial.

Les membres de la Commission Stratégie Urbaine, dans sa séance du 15 Juin dernier, ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal sera donc invité à délibérer sur cette affaire.

* 1. **Forêt communale – Plan d'aménagement 2020-2039**

La gestion de la forêt communale à long terme ne peut se concevoir sans un guide appelé Aménagement Forestier. L'objectif de cet outil est de planifier une gestion durable de la forêt pendant 20 ans. Il réglemente les interventions en forêt et établit des prévisions en terme de travaux et de récoltes ; En raison du réchauffement climatique qui se traduira par des épisodes de sécheresses ou de canicule, la nature et la quantité des produits récoltés pour les années à venir sont incertaines et pourraient différer de la projection évaluée par les techniciens de l'ONF et inscrit dans l'aménagement forestier 2020-2039.

Un document de synthèse a été joint à la note d'information.

Les membres de la Commission Stratégie Urbaine, dans sa séance du 15 Juin 2021, ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal devra donc adopter cet aménagement forestier et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

* 1. **Service de l'Eau - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Exercice 2020**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l’assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération.

Le présent rapport est public et permet d’informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Les membres de la Commission Stratégie Urbaine dans sa séance du 15 juin dernier ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal sera donc invité à en prendre connaissance.

* 1. **Personnel territorial – Tableau des effectifs**

Comme chaque année en période estivale, des saisonniers sont recrutés pour l'accueil au musée Henri Mathieu et au service jeunesse en qualité d'animateur. Il est donc nécessaire d'ouvrir des postes comme suit :

- Un poste d’Adjoint d’animation pour le musée à compter du 1er juillet prochain et jusqu’au 15 septembre 2021, pour une durée hebdomadaire de 9h (Ce poste est ouvert à deux personnes - une travaillant en juillet et l'autre en septembre)

- Un poste d’Adjoint d’animation pour le centre aéré à compter du 6 juillet jusqu’au 30 juillet 2021, pour une durée hebdomadaire de 35h.

Suite à l'obtention du concours d’Adjoint Administratif, il est proposé de créer un poste d’Adjoint Administratif principal de 2ème classe pour pouvoir nommer l'agent à compter du 1er juillet prochain pour une durée hebdomadaire de 35h.

Au titre des avancements de grade pour 2021, un seul agent est concerné. Il s’agit d’un poste d’Adjoint Technique à promouvoir sur un poste d'Adjoint Technique principal de 2ème classe. Il est donc proposé de créer un poste d'Adjoint Technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet prochain pour une durée hebdomadaire de 35h.

De plus à compter du 1er septembre 2021, un départ à la retraite est prévu à la Police Municipale et à cette occasion, son poste de brigadier chef principal est supprimé. Pour pouvoir répondre éventuellement à un recrutement à la rentrée prochaine, il est proposé d'ouvrir un poste de brigadier chef principal à compter du 1er septembre 2021 à 35 heures.

A la rentrée de septembre, des besoins en personnel concernant l'entretien des bâtiments communaux vont devoir être honorés. Il est donc proposé à compter du 1er Septembre 2021, de recruter 2 agents de propreté pour l’entretien des bâtiments. Il faut donc créer deux postes d’Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 15h.

Toujours à compter du 1er Septembre 2021, le service jeunesse va se développer en augmentant sa capacité d’accueil les mercredis après-midi. Il est donc nécessaire de recruter 2 agents d’animation. Il faut donc créer ces 2 postes d’Adjoint d’Animation pour une durée hebdomadaire respective de 11h30 et 13h.

Les membres de la Commission Administration Générale lors de la séance du 17 juin dernier ont émis un avis favorable à ce changement du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal sera invité à délibérer sur cette affaire.

* 1. **Intercommunalité - SMIC des Vosges - Retrait de collectivités**

Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invite le conseil à se prononcer sur les demandes de retrait des communes de Deinvillers et de Jesonville.

Le syndicat a voté à la majorité contre ces demandes de retrait.

Les membres de la commission administration générale dans sa séance du 17 juin dernier, ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur cette affaire.

* 1. **Intercommunalité - Syndicat intercommunal à vocation incendie et construction (SIVIC)**

Par délibération en date du 13 Avril 2021, le SIVIC a voté la participation de la Commune pour l’année 2021 à 11.221,20 €. Il précise qu’en 2020, la participation a été recouvrée sous forme d’impôt donc fiscalisée.

La Commission Administration Générale, dans sa séance du 17 Juin 2021, a émis un avis favorable.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer pour savoir si cette participation sera budgétisée ou fiscalisée pour l’année 2021.

* 1. **Affaires diverses**